



Lettre ouverte à Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement

Avant la conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, et à la veille de l'annonce d'un nouveau plan hivernal, le collectif des associations unies renouvelle son alerte aux pouvoirs publics sur l'ampleur de la crise du logement et de l'hébergement qui s'enracine dans notre pays.

Au printemps dernier, des dizaines de milliers de personnes ont vu se fermer les portes de structures d'hébergement temporaires. Depuis, **le 115 est dans l'incapacité de répondre aux trois quart des demandes d'hébergement**. A Paris, une cinquantaine de familles sont refoulées tous les soirs, en Seine-Saint-Denis, 117 enfants étaient sans-abri à la veille de la rentrée scolaire. Dans ces deux départements, tous les jours, faute de places, 400 personnes ne sont pas mises à l'abri. Des territoires auparavant épargnés sont confrontés à l'incapacité de répondre aux sollicitations (à Tarbes, par exemple, 82% des demandes ne sont pas pourvues) et dans de nombreuses villes, des professionnels de l'urgence sociale, désemparés face à la situation, exercent leur droit de retrait...

150 000 personnes sont à la rue, et parmi elles, de plus en plus de familles et d'enfants sont touchés. Les structures d'accueil ne font plus face, sans compter les nombreuses personnes qui, découragées, n'appellent plus le 115. Les derniers filets de protection ne fonctionnent plus. **Une fois de plus et malgré les promesses, on s'oriente vers un nouveau plan hivernal**, préparé de surcroît au dernier moment. Les associations sont à nouveau contraintes de mettre les personnes à l'abri dans des conditions désastreuses et les 50 millions d'euros annoncés par le gouvernement ne permettent pas de répondre aux besoins quotidiens d'hébergement.

Force est de constater que l'Etat **ne se donne pas les moyens d'assurer** sa mission de protection des plus vulnérables sachant qu'**au même moment, les expulsions locatives** (même pour des personnes reconnues prioritaires au titre du droit au logement opposable) **et les démantèlements de campements se poursuivent** (à Lyon, à Evry, à La Courneuve, à Noisy-le-Grand ou encore à Marseille) sans relogement.

Dans sa conférence de presse du 19 septembre, le Collectif a lancé un **appel pour un plan d'urgence qui redonne immédiatement des perspectives aux personnes concernées** :

1/ Décréter un **moratoire sur les expulsions** locatives sans relogement (avec dédommagement des propriétaires) et sur les démantèlements des campements indignes sans solution alternative digne

2/ Evaluer rapidement les besoins grâce à des **cellules d'urgence territorialisées** sous l'égide du Préfet qui devront établir dans la foulée un plan d'action ambitieux

3/ A partir des besoins recensés, mettre en œuvre **des réponses dignes et adaptées**, pour appliquer les principes inscrits dans la loi d'**inconditionnalité de l'accueil** et de **continuité de la prise en charge**, notamment :

- la création/pérennisation de places d'hébergement (le Président de la République s'est engagé à créer 15 000 places supplémentaires sur 5 ans), recherche de solutions « alternatives » transitoires, utilisation de bâtiments et de terrains disponibles et rapidement mobilisables
- l'accompagnement individualisé et global des personnes, par un renforcement des équipes de travailleurs sociaux
- le renforcement des équipes mobiles lorsqu'elles sont insuffisantes ou fragilisées, pour aller au-devant des personnes
- le renforcement conséquent des capacités d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile (isolés et familles)

4/ **Simultanément, organiser une opération massive d'accès au logement** : par la mobilisation de tous les contingents (Préfectures, Action Logement, collectivités, bailleurs), et le développement du conventionnement privé à vocation sociale, de l'intermédiation locative, mobilisation des logements vacants...

A ce jour, et malgré l'urgence vitale, ces plans d'action territorialisés ne sont toujours pas mis en œuvre ! Le collectif réitère donc, Madame la Ministre, **son appel à une action immédiate et ambitieuse sur tous les territoires**, partant du principe que les **plus vulnérables de nos concitoyens ne peuvent rester les oubliés des politiques publiques.**

Les 33 associations du Collectif

Advocacy France
 Association des Cités du Secours Catholique
 Association Nationale des Compagnons Bâisseurs
 ATD Quart Monde
 Centre d'action sociale protestant (CASP)
 Collectif Jeudi noir
 Collectif Les Morts de la Rue
 Comité des Sans Logis
 Croix-Rouge française
 Emmaüs France
 Emmaüs Solidarité
 Enfants de Don Quichotte
 Fédération d'aide à la santé mentale Croix marine
 Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
 Fédération de l'Entraide Protestante
 Fédération Française des Equipes Saint-Vincent
 Fédération des Pact
 Fédération nationale Habitat & Développement
 Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)
 Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage)
 Fondation Abbé Pierre
 Fondation de l'Armée du Salut
 France Terre d'Asile
 Habitat et Humanisme
 Les petits frères des Pauvres
 Ligue des Droits de l'Homme
 Médecins du Monde
 Secours Catholique
 Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
 Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)
 Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCCLAJ)
 Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)
 Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)

